

STRUCTURE DE L'ORGANISATION DE L'INSTRUCTION

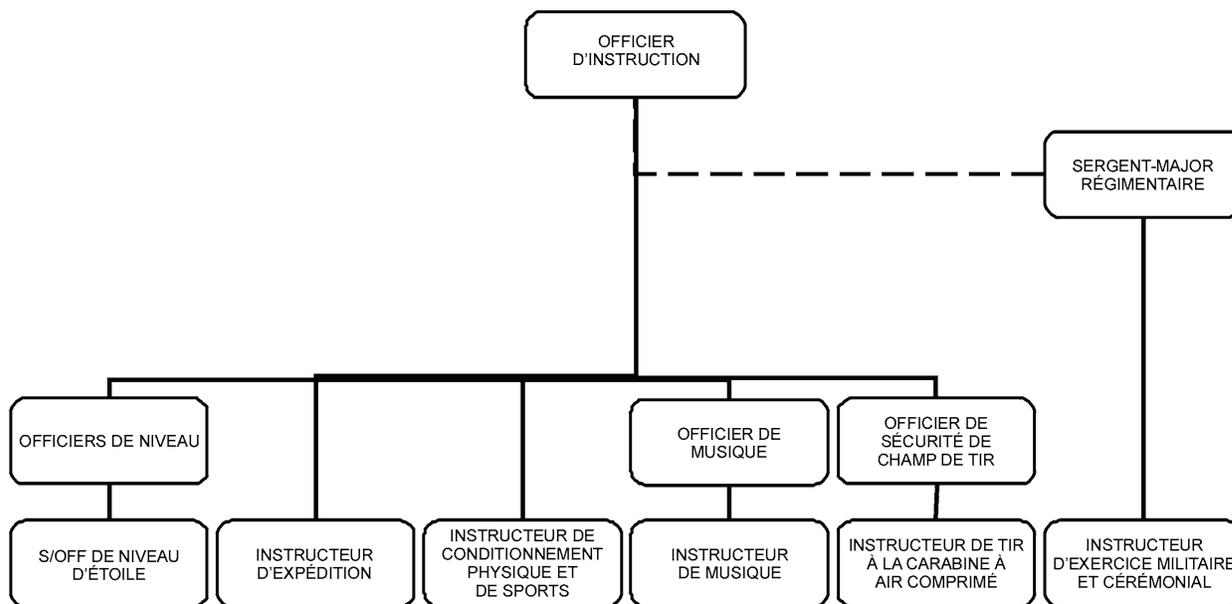


Figure P-1 Structure de l'organisation de l'instruction

Nota. Créé par le Directeur - Cadets 3, 2009, Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

Remarque 1. L'officier d'instruction est responsable de toutes les questions relatives à l'instruction du corps de cadets.

Remarque 2. Les officiers de niveaux, l'officier de musique, l'officier de sécurité de champ de tir et le sergent-major régimentaire sont responsables des questions relatives à leur secteur d'instruction.

Remarque 3. Une ligne pleine indique une voir hiérarchique directe et un tiret indique une voir hiérarchique indirecte.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC